Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 022-212202055-20260120-20260120_DELIB4-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :
En exercice 9
Présents 8
Votants 9

L'an deux mil vingt-six,
le mardi 20 janvier,
Le Conseil Municipal de Plorec-Sur-Arguenon
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la mairie, sous la présidence de Daniel FOUÉRÉ, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 15/01/2026

PRESENTS : FOUÉRÉ D., FRAGA I., COLIN J.-C., DANIEL R.-M., AMOSALA S., SAMSON J., LECORGNE R., ROUXEL R.
ABSENT EXCUSE : LE DOUJET C. donne procuration à DANIEL R.-M.
SECRETAIRE : AMOSALA S.

20260120 – DELIB4 : TRAVAUX AMENAGEMENT ESPACE PUBLIC

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la proposition d'honoraires reçue de l'Atelier du Port de LANVALLAY (22), pour les travaux d'aménagement de l'espace public de l'arrière de la mairie, de la phase d'esquisse au suivi des travaux :

- Tranche ferme (Aménagement sanitaires, préau et cour) : 7 140,00 € HT
- Tranche conditionnelle (Aménagement extérieur complémentaire) : 2 975,00 € HT

La tranche ferme a été validée lors de la séance du 11 mars 2025.
Afin de réaliser une opération d'ensemble, il propose de valider la tranche conditionnelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de valider la tranche conditionnelle pour un montant HT de 2 975,00 €
- Autorise le Maire à signer la proposition et tous les documents y afférents,
- Dit que la dépense sera imputée en section d'investissement.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Daniel FOUERE

